Au bout des deux chambres précédentes, se trouvait situé un grand bâtiment à quatre étages formant rectangle et s'avançant sur la droite qui servait de magasin de bois, et était rempli de bois de chêne et de sapin.

C'est vers deux heures moins le quart que l'alarme a été donnée par le chauffeur de la machine qui revenait à son travail. Peu de temps auparavant, c'est-à-dire une demi-heure, M. Buisine avait visité les ateliers et n'avait rien remarqué d'anormal. Le chauffeur arrivait donc à sa machine, quand tout à coup il aperçut de la fumée dans les ateliers et entendit des crépitemments venant du magasin de bois. Immédiatement il prévint ses patrons et avec ceux-ci organisèrent les premiers secours. Les téléphones voisins furent employés à prévenir le poste central des pompiers et peu d'instants après les secours arrivèrent.

A deux heures moins le quart, plusieurs pompes à bras sont arrivées sur les lieux de l'incendie et après s'être mises en batterie, ont attaqué vigoureusement le foyer de l'incendie.

Peu d'instants après les deux pompes à vapeur arrivèrent à leur tour et jetèrent des torrents d'eau.

Tous les officiers de pompiers, ayant à leur tête le commandant Druez, étaient sur les lieux de l'incendie et se partageaient la besogne, qui était rude.

Tous les hommes disponibles du bataillon du 43e de ligne, caserné à St-Maurice, sont arrivés sous le commandement du chef de bataillon de Varennes et se sont immédiatement organisés en groupes, pour aider nos pompiers dans les manœuvres.

Après une heure de lutte, on est parvenu à se rendre maître de l'incendie, mais on a dû se borner à préserver les maisons d'habitation attenant aux ateliers et les maisons voisines, qui étaient en grand danger.

Vers deux heures trois quarts, M. Géry Legrand maire de Lille, accompagné de son secrétaire général, M. Contamine, ainsi que de plusieurs conseillers municipaux fait son apparition dans la rue des Canonniers et pénètre dans les ateliers incendiés.

Le service d'ordre est fait par un piquet en armes du 43e de ligne, aidé d'une brigade d'agents de police sous les ordres d'un inspecteur.

M. le commissaire central est entouré des commissaires des trois premiers arrondissements; tous cherchent des renseignements nécessaires à l'enquête.

A trois heures et demie, le général Jamont arrive accompagné d'un officier d'ordonnance, et, à son tour, visite les ateliers incendiées.

Aucun accident de personne n'a encore été signalé et tout fait prévoir que grâce aux précautions prises, on n'aura aucun fait accidentel à signaler.

Les dégâts sont évalués à deux cent mille francs environ, tant pour l'immeuble que pour les bois renfermés dans les magasins et les meubles d'église et sculptures qui devaient être expédiés dans quelques jours.

C'est au second étage du magasin de bois que le feu a pris naissance; seulement on en ignore la cause.

Le sinistre eut certainement été moins grand si, comme toujours, nous n'avions pas à déplorer le service d'organisation en ce qui concerne l'eau ; les dévidoirs de l'hôtel des pompiers et du poste de la Halle sont bien arrivés sur les lieux aussitôt que l'alarme a été donnée, malheureusement ils n'ont pu fonctionner faute d'eau.

Le feu continue toujours son œuvre de destruction.

On se contente d'inonder les petits foyers placés de tous les côtés dans les ateliers.

La troupe a été congédiée et il ne reste plus que les deux pompes à vapeur ainsi qu'une compagnie de sapeurs-pompiers.

Navrante histoire. — Hier, vers une heure de l'après-midi, M. Moureaux, commissaire de police du 6e arrondissement, était prévenu par une voisine de la demoiselle Deroubaix, âgée de 76 ans, rentière, demeurant rue de Constantine 41, que cette dernière, contrairement à son habitude, n'avait pas ouvert ni sa porte ni ses fenêtres depuis dimanche.

Cette remarque faite par les voisins, était d'autant plus inquiétante pour eux, que déjà depuis plusieurs jours la demoiselle Deroubaix, qui est presque toujours seule, se trouvait indisposée.

Plusieurs personnes avaient déjà frappé à la porte mais n'avaient reçu aucune réponse.

Le commissaire de police se rendit donc au domicile de la demoiselle Deroubaix, accompagné de quelques agents, et, à son tour, frappa fortement sur la porte. Ce fut en vain, il ne reçut aucune réponse.

Le commissaire fit alors dresser une échelle et donna ordre à un des agents de pénétrer dans la chambre du premier étage, où se trouvait la malheureuse rentière que l'on croyait trouver sans vie.

Après avoir brisé un des carreaux de la fenêtre l'agent ouvrit l'espagnolette et pénétra dans la maison qu'il alla ouvrir.

Une fois la porte ouverte, le commissaire monta à la chambre indiquée et là un spectacle émouvant s'offrit à ses yeux.

Il trouva la demoiselle Deroubaix, couchée sur le dos en travers du lit, les jambes pendantes et râlant.

La malheureuse était encore en vie et avait toute sa connaissance ; mais ne pouvait ni parler ni remuer à cause du sang qui lui montait à la gorge et qui la suffoquait.

Un médecin fut aussitôt mandé qui s'empressa auprès de la malade, lui fit prendre une potion chaude et déclara que cette femme devait être victime d'une hémorrhagie interne et que son état était très grave, mais non désespéré.

Une garde-malade fut installée auprès de cette malheureuse femme, qui, malgré tous les soins, a succombé aujourd'hui.

CONNU DANS L'UNIVERS

Connu dans l'univers... et dans mille autres lieux,
Ton nom, Victor Vaissier, est porté jusqu'aux cieux,
C'est à toi que l'on doit ce CONGO si parfait
Qui, pour le genre humain, est un si grand bienfait.

43909d

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 5 mars 1890

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Le procès intenté par les contributions indirectes à MM. Schoutteten, Duprez, Dewailly, Lemahieu, Coorel, Crémont, distillateurs à Lille, revenait à l'audience de ce jour pour les conclusions du ministère public.

M. Dassonville, substitut du procureur de la République, reprend brièvement l'accusation; il dit que tout se base sur des présomptions et non sur des faits; il conclut à l'acquittement des prévenus.

Après réplique des avocats, l'affaire est mise en délibéré.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Question de nationalité

Une très intéressante question de nationalité vient d'être tranchée par le Tribunal civil de Lille dans un jugement en date du 6 mars 1890. Elle intéresse toute une classe de jeunes gens qui étaient pour ainsi dire à cheval sur l'ancienne loi et la nouvelle loi de nationalité. En effet, les jeunes gens née en France d'un père étranger, étaient inscrits d'office sur les tableaux de la classe de 1889, parce que la nouvelle loi exige une déclaration dans l'année qui suit l'époque de la majorité et que cette année n'était pas encore expirée au moment où la nouvelle loi a été promulguée.

M. Bouillon substitut du Procureur de la République, qui représentait le Préfet du Nord dans l'instance, a soutenu que la nouvelle loi saisissait immédiatement les individus, que tous devaient s'y conformer, et que ces jeunes gens en laissant passer leur 21e année sans faire de déclaration au juge de paix aux termes de laquelle ils entendaient rester étrangers, étaient devenus français.

Me Roche qui plaidait pour François, un des intéressés, a exposé que la plupart de ces jeunes gens avaient été rayés par le préfet lui-même en 1887. Les listes du tirage au sort, qu'ils avaient tiré au sort en Belgique et fixé à tout jamais leur nationalité. Il a ajouté que parce que tous individus avaient au surplus excepé de leur extranéité à la mairie dans leur 21e année, soit par une déclaration supplémentaire qu'on a exigée d'eux, soit lors du recencement des étrangers, que par suite leur manifestation de volonté était suffisante.

Certains juges de paix ont même refusé de recevoir des déclarations. Cette nouvelle loi ne peut avoir d'effet que pour ceux qui n'étaient pas encore entrés dans leur 21e année au moment de sa promulgation. Il ne faut pas vouloir faire des Français de force et par escamotage. Ce qu'a voulu la nouvelle loi, c'est que tout le monde tirât au sort soit d'un coté, soit de l'autre. La loi du 26 juin 1889 ne peut avoir d'effet rétroactif.

Le Tribunal a admis cette thèse et a décidé que François n'était pas citoyen français.

COUR D'ASSISES DU NORD

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

Ministère public : M. BLONDEL, avocat-général

Audience du mercredi 5 mars

L'AFFAIRE CAUCHY

Assassinat et vols qualifiés

SUITE DES DÉPOSITIONS

L'audition des témoins, commencée hier, a continué aujourd'hui. Hier ils furent une trentaine environ qui déposèrent sur les faits antérieurs à la mort de Delporte. Aujourd'hui on en a entendu autant sur des faits postérieurs à cette mort.

Il a surtout été question hier de ce qui s'est passé le 29 août, aujourd'hui des journées du 30 août au 3 septembre. Dans ces dernières, c'est la fille Malbrun qu'on voit apparaître, car, dès le 30 au soir, Cauchy est arrêté.

Pour atténuer la portée des détails qui le concernent encore, cet agent d'affaires qui trouve à tout une explication, continue, d'ailleurs, à montrer la même imagination fertile, jointe à la même facilité de parole, et à se retrancher derrière le peu de précision de ses souvenirs.

Une déposition l'a toutefois gêné : c'est celle d'un sieur Pruvost.

On sait que le 30 août les accusés furent aperçus à 6 heures du matin, rentrant successivement à Lille par la porte d'Arras. Arrivés chez la femme Lecomte non seulement ils déclarèrent qu'ils revenaient de Saint-Omer; ils ajoutèrent qu'ils étaient allés aussi à Armentières et y avaient manqué le train.

Ils soutiennent maintenant qu'ils s'étaient rendus au Petit Ronchin, pour recouvrer une trentaine de francs. Cauchy, à l'instruction, comme à une femme qu'il rencontra le 30 au matin, indiqua le nom de son prétendu débiteur, M. Pruvost, marchand de paille.

Or, le cultivateur, entendu pour la première fois à l'audience, a catégoriquement contredit l'allégation de l'accusé. Cauchy en a été réduit à prétendre qu'il ne s'agissait pas du témoin, mais d'une autre personne.

LES CODÉTENUES

Marie Malbrun a fait des confidences à des codétenues, notamment à une nommée Marie Montagne, âgée de 27 ans, peignouse à Roubaix, chez Mme veuve Delattre.

Elle aurait dit à l'une des femmes partageant sa détention, que la justice voulait que les faits remontassent au 29 août, mais qu'elle soutiendrait toujours le contraire, pour sauver Cauchy, en reculant la mort de la victime jusqu'au 31.

Elle aurait, d'autre part, cherché à procurer de faux témoignages. Elle aurait voulu qu'une fille déclarât avoir, postérieurement au 29, passé une nuit avec Delporte, moyennant 1 fr. 50 et un pot de bière. De Marie Montagne elle aurait sollicité une déposition analogue; elle souhaitait que celle-ci prétendît avoir, après le 29, rencontré Delporte, dînant en compagnie, dans une cave de la Grand'Place de Lille et avoir fait intimement sa connaissance.

Aux filles, elles décrivait la victime, pour qu'elles fussent à même de donner son signalement : homme proprement vêtu, à cheveux longs, le visage rasé et le corps assez maigre, voûté, portant un chapeau de paille et son parapluie sous le bras gauche.

En échange des fausses dépositions, elle faisait des promesses; elle promettait à l'une de ces codétenues de louer une petite maison où elles vivraient ensemble heureuses; à une autre des milliers de francs, son mobilier y compris sa batterie de cuisine.

La sortie de prison de la fille Montagne était prochaine. Marie Malbrun annonça à celle-ci que, la veille de sa libération, serait cousu par elle-même, dans ses vêtements, un billet lui rappelant les termes de son futur témoignage.

Mais l'accusée fut transférée à Douai, plus tôt qu'elle ne s'y attendait. Elle fit alors comprendre à Marie Montagne, de chercher le billet dans son lit. Cette dernière le perdit, mais il fut retrouvé et remis au magistrat-instructeur.

D'après ce billet, la fille Montagne devait déclarer être allée à la foire de Lille, avoir vu Delporte dans la cave de la Grand'Place, en y dînant elle-même, ne pouvoir enfin se tromper sur son identité, parce qu'il avait eu à Roubaix, une connaissance qui était sa voisine.

Une nommée Bonnaert a écrit ce billet comme bien d'autres, pour l'accusée, ou plutôt elle a recopié celui de cette dernière qui ne voulait pas laisser trainer son écriture.

Marie Malbrun nie toutes ces confidences. Elle commence même par insulter une détenue Marie Libert. Elle va jusqu'à prétendre que cette fille, comme Gabrielle Bompard, a été mêlée à l'assassinat de l'huissier Gouffé. On comprend l'hilarité que de pareilles allégations provoquent dans l'auditoire.

LE 1er SEPTEMBRE

La fille Malbrun entre en pourparlers avec des vieillards couchant dans un dortoir de la société philanthropique. Elle raconte à François Descamps qu'un homme est tombé à l'eau et qu'il s'agit de crocheter une serrure, d'ouvrir un secrétaire. Cet individu qui est infirme, la met en rapport avec Charles Hermant.

Ce dernier s'en va avec elle à la place de la Bonne-Aventure. On achète des outils à un fripier et de là on se rend à Lezennes.

Le but du voyage, c'est Bouvines. Marie Malbrun a annoncé à son compagnon qu'il s'agit d'un vol dans la maison de campagne d'un ancien instituteur, qui s'est noyé depuis une paire de jours.

En face d'une prairie, elle prétend avoir jeté des clefs au-dessus de la haie et les cherche. Mais Hermant ne veut pas l'escorter plus loin et l'on rentre à Lille.

Les cabaretières chez lesquelles l'accusée est entrée, le fripier et sa fille, tout le monde la reconnait ainsi qu'Hermant. Elle nie cependant cette excursion et fournit à sa décharge un témoin Dumey qui prétend que le 1er septembre, à une heure de l'après-midi, elle était chez lui, à Lille, avec sa petite fille. Comment cet enfant pouvait-elle y être, alors qu'elle était chez la femme Lecomte, selon cette dernière ?

LA JOURNÉE DU 3

Hermant avait reculé au dernier moment. Un sieur Trédez avant dit qu'il n'aurait pas agi de même, Marie Malbrun vient le trouver; elle lui raconte qu'il ne doit pas avoir peur, qu'il suffira d'un coup de poing dans un carreau. Il repasse pourtant au nommé Bloin l'expédition qu'on lui propose.

Avant de se rendre à Bouvines, en compagnie de ce dernier, l'accusée, le 3 septembre, y part avec une jeune fille; Marie Leroy, sous prétexte de la présenter comme servante à Delporte. Elle déclare à cette jeune fille que son nouveau maître placera 4.000 fr. sur sa tête, elle cherche dans un champ, au milieu des orties, un porte-monnaie et une petite clef qui selon elle, vaut bien 5 francs.

On arrive à Bouvines et, dans le cabaret Watteau elle a une attitude étrange. Elle parle tellement de Delporte comme s'il n'existait plus, qu'après son départ, le mari confie à sa femme que, dans son idée, on n'entendra plus parler de ce dernier.

Ce voyage fut suivi d'un second dans la même journée. Le soir, avec Bloin, sous prétexte d'un déménagement à faire, Marie Malbrun se dirige vers la même commune.

Arrivée devant une maison, elle demande à son compagnon de briser une vitre, lui disant : « Il n'y a aucun embarras. Le monsieur n'est pas là, car il s'est noyé. » Bloin refuse. Elle casse le carreau elle-même, pénètre dans la maison et ne reparait qu'après un quart d'heure, avec un panier et des œufs.

PLAIDOIRIES

L'audience a été suspendue depuis 5 heures un quart jusque vers sept heures.

Lorsqu'elle fut reprise la parole fut donnée à M. l'avocat-général Blondel. pour son réquisitoire dont l'argumentation a été très serrée.

Les plaidoiries de Mes Plouvier et Lablond ont ensuite eu lieu.

Le verdict

Cauchy est condamné à six ans de prison et à dix ans d'interdiction de séjour, pour vol simple.

La fille Malbrun est condamné à sept ans de réclusion pour vol simple et pour vol qualifié, avec circonstances atténuantes.

Les accusés sont déchus de la puissance paternelle et leur enfant sera confié à l'assistance publique.

L'audience a été terminée à quatre heures et demie du matin.

Audience du jeudi 6 mars

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

1re affaire. — **Vols à Roubaix.**

L'affaire Vanoverghe est remise à la prochaine session.

2e affaire (de Roubaix). — **Affaire de mœurs**

L'accusé Napoléon-Louis-Henri Delfortrie a 30 ans. C'est un journalier demeurant à Roubaix où il est né le 15 aout 1859.

Delfortrie est condamné à neuf ans de réclusion. — Défenseur, Me Proteau.

3e affaire

Vol dans le département de l'Oise

Jules-Edouard Bayvel qui, traduit d'abord devant la juridiction correctionnelle, a décliné la compétence de cette juridiction devant la chambre des appels correctionnels de Douai, comparait aux assises, après règlement de juges par la Cour de cassation. Il est âgé de 39 ans, étant né à Rouen, le 25 avril 1850. C'est un ouvrier terrassier sans domicile fixe.

Le 15 novembre dernier, l'accusé qui était le locataire des époux Vinardie, cantiniers à Hardivillers (Oise), aurait profité de l'absence de ceux-ci, pour s'introduire dans leur chambre, après avoir brisé un carreau qui lui aurait permis d'en ouvrir la porte.

A l'aide d'une petite hachette, il aurait fracturé la malle de Mme Vinardie ; il y aurait soustrait une somme importante et trois montres en argent qu'elle contenait. Il aurait aussi dérobé une autre montre en argent accrochée à un clou près du lit. Il aurait pris la fuite aussitôt.

Arrêté à Denain, le 17 décembre, il se reconnut l'auteur du vol. Toutefois, il prétendit n'avoir trouvé dans la malle que deux montres et 60 francs. D'après la victime de la soustraction, il y aurait enlevé, en outre des trois montres, 180 francs.

Bayvel nia également avoir fracturé la malle pour l'ouvrir. L'effraction aurait été constatée, non seulement par les époux Vinardie, mais encore par la gendarmerie.

L'accusé a déjà subi dix-sept condamnations et se trouve passible de la relégation.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple, à propos de l'interpellation de M. Pontois, boulangiste, sur la nomination de M. Mazeau à la présidence de la Cour de cassation :

Ont voté *pour :* MM. Boulanger-Bernet, Déprez, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Funien, Georges Graux, Haynaut, Maxime Lecomte, Ledieu, Michau, Pierre Legrand, Ribot, Sirot, Werquin.

Ont vote *contre* : MM. Bergerot, de Montalembert, Plichon.

N'ont pas pris part au vote ; MM. Adam, Boudenoot, Déjardin-Verkinder, Bosquillon de Frescheville, Lalou, Le Gavrian, Moreau, Léon Renard, des Rotours, Tailliandier et Thellier de Poncheville.

Absents par congé : MM. Hiroux, Jonnart et Trannin.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté par 311 voix contre 76.

PAS-DE-CALAIS

Ecrasé par un train. — On a retrouvé dans un fossé qui longe la voie du chemin de fer d'Arras à Doullens, sur le territoire de Warlincourt (canton de Pas-en-Artois), le cadavre du sieur Louis-Joseph Marchand, âgé de 70 ans, négociant en houblons à Humbercourt (Somme). La mort paraît être le résultat d'un accident et toute idée de suicide doit être écartée. Le malheureux Marchand, en traversant le passage à niveau de Belle-Vue, a été écrasé par un train, et son cadavre mutilé a été rejeté dans le fossé où il a été retrouvé à demi recouvert par la neige. Après les constatations faites par M. le juge de paix Driant, le corps a été transporté à Humbercourt pour y être inhumé.

Un accident à la gare d'Audruick. — Un grave accident s'est produit à la gare mardi soir, vers neuf heures un quart. Un ouvrier maréchal, le sieur Perrot, demeurant au Pont-D'Ardres, ayant voulu traverser la voie, est tombé sur les rails et a eu une cuisse coupée. Ce malheureux est mort trois heures après l'accident dans d'horribles souffrances.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Jean SALEMBIER, receveur municipal qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Martine SALEMBIER, décédée subitement, le 3 mars 1890, dans sa 40e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée rue des Lignes, 16.

Les amis et connaissances de la famille MULLIÉ-COUZYN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Arthur-Frédéric MULLIÉ, décédé à Wasquehal, le 5 mars 1890, à l'âge de 9 mois et 9 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le vendredi 7 mars, à 4 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Triez, hameau du Triez.

Les amis et connaissances de la famille LEGRAIN-CORNILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part au décès de Dame Marie-Félicie CORNILLE, décédée à Roubaix, le 6 mars 1890, dans sa 34e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 mars, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tonis, 18.

Les amis et connaissances de la famille BETTREMIEUX-LECONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri BETTREMIEUX, oiselier, décédé à Roubaix, le 6 mars 1890, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 36.

Les amis et connaissances de la famille LALOY-MAHIEU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Alphonse-Joseph LALOY, décédé à Wattrelos, le 5 mars 1890, dans sa 59e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 8 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, à la Vieille-Place. L'Obit du Mois sera célébré le mercredi 5 avril 1890, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 10 mars 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Denis Joseph VELCOUR, entrepreneur, veuf de Dame Elise MARCY, décédé à Roubaix, le 2 février 1890, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 11 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Joseph FLEURY (dit Olivier), garçon brasseur, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1889, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le Denier des Ecoles Catholiques fera célébrer un obit le samedi 8 mars, à 7 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur Eugène-Louis-Joseph DUBAR, membre de l'œuvre, pieusement décédé à Roubaix, le 11 février 1890, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le vendredi 7 mars 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Elie-Auguste-Joseph WOUTERS, décédé à Wasquehal, le 4 février 1890, dans sa 29e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Régates Internationales

A Monaco, les 9, 10 et 12 mars; à Nice, les 15 16 et 19 mars ; à Menton, les 25 et 26 mars ; à Cannes, dans la première semaine d'avril.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DE PARIS A NICE ET MENTON

valables pendant 20 jours
non compris le jour du départ
1re classe — prix : 190 fr.

Faculté de prolongation d'une période unique de 10 jours, moyennant un supplément de 10 0/0.

Ces billets, délivrés du 8 au 15 mars 1890 inclusivement, donnent aux voyageurs droit d'arrêt, à l'aller et au retour, dans toutes les gares du parcours et à Hyères. Ils sont valables pour tous les trains, excepté les rapides nos 7 et 10, partant : le premier, de Paris, à 7 h. 15 soir; le second, de Menton, à 11 h. 24 matin, et de Nice, à midi 37. Ils donnent accès, moyennant le supplément perçu des voyageurs porteurs de billets à plein tarif, dans les trains de luxe composés de lits-salons et de sleeping-cars.

Transport gratuit de 30 kilogrammes de bagages.

On peut se procurer des billets et des prospectus détaillés à la gare de Paris P. L. M., dans les bureaux-succursales de la Compagnie et dans les bureaux-agences : Général Ticket Office de l'Hôtel Terminus, gare Saint-Lazare; Wagons-Lits, place de l'Opéra, 3; Lubin, boulevard Haussmann, 36; Cook et fils, place de l'Opéra, 1, et Grand-Hôtel, boulevard des Capucines; H. Gaze et fils, rue Scribe, 7; Voyages économiques, rue Auber, 10; Indicateurs Duchemin, rue de Grammont, 20. 21794d

A. BOUTRY, ENTREPR
36, rue de l'Espérance, Roubaix

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

SPÉCIALEMENT :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

NIVELLEMENTS DE TERRAINS

AVEC GRAND MATÉRIEL

Fourniture et pose de voies ferrées

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

COLOMBIÈS (Aveyron)

Merci de votre heureuse découverte. Une boîte de vos *Pilules Gicquel* a fait plus de bien à ma femme que tous les autres remèdes pharmaceutiques pris consécutivement pendant plusieurs années. Gastralgie, bile, glaires, sont près de disparaître. Plaise à Dieu que ce remède souverain soit connu de tout le monde. Je vous prie de m'envoyer deux boîtes de vos excellentes *Pilules Gicquel* (à 1 fr. 50). Poux, maire de Colombiès. 21793d

BELGIQUE

Bruxelles. — *Une malle mystérieuse.* — Hier soir, vers sept heures, un personnage mis avec recherche, accostait le commissionnaire 612 de stationnement au Marché-aux-Herbes et lui remit une malle grise, le priant d'aller l'attendre à la gare du Midi, ajoutant qu'il y serait à 8 heures. Le commissionnaire fit ce qui lui fut commandé: mais attendit vainement l'arrivée de son client. A onze heures et demie, il se décida à quitter son poste et alla raconter sa singulière aventure au bureau de la permanence.

L'officier inspecteur de garde, acta la déclaration du commissaire et garda la malle. Celle-ci porte différentes étiquettes de chemins de fer, encore fraîches, et qui prouvent que le voyageur a récemment passé à Brest, Oporto et en dernier lieu à Rubada (étiquette en lettres allemandes).

Une enquête minutieuse a été ouverte.

— *Obsèques de M. Pirmez.* — Les obsèques de M. Pirmez ont été célébrées mercredi matin avec une grande solennité.

Toute la garnison de Bruxelles était sur pied pour rendre les honneurs militaires au ministre d'Etat, grand officier de l'ordre de Léopold.

— *Ivrogne brûlé en prison.* — Un fait grave s'est passé la nuit de lundi au commissariat de police de la place de la Duchesse, à Molenbeek.

Un ivrogne avait été mis au cachot pour cuver sa boisson. Il a réussi à mettre le feu à ses vêtements, et on l'a trouvé mort mardi matin dans le cachot, brûlé et asphyxié.

Comment n'avait-on pas pris la précaution d'enlever à cet homme les allumettes qu'il pouvait avoir sur lui?

MARCHÉS A TERME

Cours du 6 Mars 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE		TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. B. M. A TRAME		TYPE C Q. SUP. A TRAME		TYPE A B QUAL. Pr TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	.....	.....	6.00	6.00	5.80	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Février	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mars	5.40	.....	6.50	6.60	.....	5 175	6.80	6.80	6.60	.....	6.30	.....	6 825	.....	.....	.....	6.15	6.15	6.35	6.375
Avril	.....	.....	6.40	6.40	.....	6 05	6.775	6 775	6.60	.....	6.30	.....	6.825	.....	.....	.....	6 10	6.10	6.375	6.375
Mai	.....	.....	6 30	.....	6.05	.....	6.775	6.775	6 60	.....	6 30	.....	6.80	.....	.....	.....	6.10	6.10	6 375	6.375
Juin	.....	.....	6.30	6.10	6 05	.....	6.775	6.775	6.60	.....	6.30	.....	6.80	.....	.....	.....	6.10	6.10	6.40	6.40
Juillet	.....	.....	6.30	6 275	6.05	.....	.....	.....	6.60	.....	6.30	.....	6.775	.....	.....	.....	6 10	6.10	.....	.....
Août	.....	.....	[illegible]	6.275	6.05	.....	.....	.....	6.60	.....	6.30	.....	6.75	.....	.....	.....	6.10	6.10	.....	.....
Septembre	.....	.....	6.275	6 25	6.00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.10	6.10	.....	.....
Octobre	.....	.....	6.30	6.25	6.00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.10	6.10	.....	.....
Novembre	.....	.....	6.25	.....	6.00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.10	6.10	.....	.....
Décembre	.....	.....	6.25	.....	6.00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.10	6.10	.....	.....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine		TYPE B Qual. b. moyen à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote dujour MARCK	Cote précéd MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Février	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Mars	4.975	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.80	.....	6.65	.....	6 225	.....	1.86	1.85	.....	.....
Avril	4.975	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.775	.....	6.65	.....	6.225	.....	1.86	1.85	.....	.....
Mai	4.975	4 975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 75	.....	6.575	.....	.....	.....	1.86	1 85	.....	.....
Juin	4.95	4 975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.725	.....	6.55	.....	.....	.....	1.86	1.85	.....	.....
Juillet	4.95	4 975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.725	.....	6.55	.....	.....	.....	1.86	1 85	.....	.....
Août	4.95	4 975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.70	.....	6.525	.....	.....	.....	1.86	1.86	.....	.....
Septembre	4.95	5 00	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 50	.....	.....	.....	1 86	1.86	.....	.....
Octobre	4.95	4 975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.50	.....	.....	.....	1.86	1 86	.....	.....
Novembre	4.95	4.975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.50	.....	.....	.....	1.86	1.86	.....	.....
Décembre	4.95	4 975	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	6.45	.....	.....	.....	1.86	1.86	.....	.....

FEUILLETON DU 7 MARS 1890. — 10

L'HÉRITAGE DU MARQUIS

PAR LE COMTE MORRYS

VII

« Mai 1880. A bord du *Singapour*.

»